



APPEL A PROJETS ET A BOURSES POST-DOCTORALES 2014

1. OBJECTIFS

La Croix-Rouge française est pionnière de l'action humanitaire depuis près de 150 ans. Poursuivant son engagement pour un monde plus humain et plus juste, elle a créé en 2013 le Fonds de dotation de la Croix-Rouge française (FCRF) dédié à la promotion des projets de recherche qui identifient et analysent les pratiques et modalités d'une action humanitaire en transition, ainsi que la nature des liens qui unissent les champs de l'humanitaire et du social.

De nombreux pays autrefois bénéficiaires de l'aide internationale sont aujourd'hui parvenus à prendre en charge les interventions humanitaires concernant leurs territoires. D'autres, toujours dépendants de l'aide internationale, expriment une volonté croissante d'autonomisation et entrent dans une phase de transition humanitaire plus ou moins avancée selon les pays. Comment se manifeste cette volonté d'autonomisation ? Quels en sont les enjeux et les spécificités locales ?

Afin d'encourager et de guider cet effort de réflexion et d'innovation, le Fonds lance son premier appel à projets et à recherches postdoctorales en 2014 sur les thèmes suivants.

2. THEMATIQUES DE RECHERCHE 2014/2015

Thème général :

Réalités et perspectives de la transition humanitaire dans les pays bénéficiaires de l'aide internationale

La transition humanitaire se caractérise par la redistribution des rôles sur le plan opérationnel, la formulation de nouvelles règles de fonctionnement et la mise en place d'interactions multiples (entre bailleurs, organisations de solidarité internationale, secteur privé, sociétés civiles, institutions supranationales, médias et donateurs). Comment se déclinent ces mécanismes au niveau local ? Comment s'organise le transfert d'activités ? Avec quels acteurs et selon quelles normes ? Dans ce contexte, comment transmettre les savoirs théoriques et pratiques, et quels moyens sont nécessaire pour faire évoluer les métiers du champ humanitaire, caritatif, sanitaire et social voués à accompagner la dynamique en cours ?

Finalement, cette nouvelle donne humanitaire est au cœur de relations sociales où la dimension éthique s'impose de façon centrale. Entre codes locaux et mécanismes d'appropriation d'une éthique globalisée, peut-on parler d'une éthique universelle ? Comment formuler ces principes et les appliquer au champ humanitaire ou social ?

De tels questionnements exigent de prime abord de mieux connaître les acteurs locaux, de mieux comprendre les nouvelles modalités d'intervention locale entre secteur social et humanitaire et, enfin, de mieux anticiper l'évolution des métiers de l'humanitaire. Les principes éthiques humanitaires (notamment le principe d'autonomie) peuvent fournir le fil conducteur entre ces différentes thématiques et, finalement, un guide pour toute action ou politique humanitaire « ici et là-bas ».

Ainsi, le thème général pourra être traité globalement ou sous l'un des différents aspects suivants :

1. Connaissance du tissu humanitaire local : acteurs et dynamiques.

Il existe peu de recherches ou d'études recensant les acteurs locaux et internationaux de l'humanitaire et analysant les évolutions en cours dans les pays bénéficiaires de l'aide dans une perspective nationale, et non lors d'une crise spécifique. Quels acteurs prennent en main les activités humanitaires sur le plan national ou local ? Qui sont-ils, comment fonctionnent-ils, avec quelle gouvernance et quelles compétences ? Est-il possible d'en établir une cartographie complète ?

Les financements se diversifient et sont une donnée structurante pour les acteurs de l'aide. Au sein de leur communauté ou en lien avec leur Etat, avec quels financements ces acteurs agissent-ils, selon quelles normes et guidés par quelles motivations ? Comment les bailleurs internationaux choisissent-ils les organisations partenaires ?

Sur le plan de la mission opérationnelle, les objectifs sont multiples, ainsi que les programmes mis en place pour y répondre (vertical/horizontal, externalisé/internalisé/contrôle à distance [remote control]). Sur quels domaines travaillent ces acteurs (eau, nutrition, santé, insertion, migrations, éducation, etc.) ? Quels sont leurs objectifs, sur quels critères sont-ils mis en place, comment sont-ils gérés et évalués, à quels enjeux font ils face ? Enfin, qui en assure la coordination ?

2. De l'urgence à l'humanitaire durable : entre l'action humanitaire et l'action sociale.

Les domaines de l'urgence, du développement et du social évoluent comme champ sémantique, comme dispositif, comme terrain d'action et comme imaginaire. Processus de transformation, activités de réparation, stratégies de prévention : comment sortir du cloisonnement urgence / développement pour s'approcher d'une définition plus proche des réalités opérationnelles et des objectifs mis en œuvre par les acteurs pour assurer une action humanitaire plus durable ?

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge en est le témoin depuis 150 ans : l'humanitaire, le social et le développement se côtoient, au « Nord » comme au « Sud », à travers les hommes, les savoir-faire et les principes. Qu'en est-il de la définition et de la mise en place de programme d'aide quand l'objectif visé, au-delà de la survie, est de restaurer l'autonomie des individus ? Comment s'articule la connexion entre l'action humanitaire et l'action sociale, entre le collectif et l'individuel, entre le ponctuel et le pérenne – entre une action exportée, une action appropriée et une action inventée ?

Le transfert d'activités entre acteurs extérieurs et acteurs nationaux étant en œuvre dans de nombreux pays, dans quelle mesure peut-on parler d'action humanitaire en dehors de période de crise, quels facteurs les différenciera ou les intégrera à l'action sociale, et qu'est-ce qui constituera le levier d'un tel transfert ?

3. Travailleurs de l'humanitaire internationaux et nationaux : quel retour, quel parcours, quel impact ?

Depuis l'invention de l'action humanitaire internationale à la fin du XIXe siècle, et notamment depuis l'invention du sans-frontiérisme dans les années 70, le métier de travailleur humanitaire se professionnalise, se spécialise, s'exporte. Bénévoles, délégués, volontaires ou salariés, personnel national ou international, le capital humain est au cœur des politiques RH des organisations internationales et représente un enjeu de plus en plus complexe à gérer pour des raisons sécuritaires, économiques, sociales ou politiques.

Que deviennent les générations d'humanitaires internationaux après leur expérience de terrain, quels ont été leur parcours, quel secteur intègrent-ils à leur retour ? Comment entrevoient-ils leur futur ? Quelles conséquences sociales et économiques ont provoqué leur passage dans leur pays d'intervention ?

En parallèle, le recrutement, la formation et l'intégration du personnel local peut représenter, selon les pays, les crises et les employeurs, des enjeux nationaux sur le capital humain, les compétences et la mobilité de tout un groupe de salariés. Qui sont les travailleurs humanitaires nationaux, comment sont-ils formés, à quoi aspirent-ils ? Quel est le profil du travailleur humanitaire dans 10 ans, comment sera-t-il formé, à quel métier, et pour rejoindre quel type de structure ? Quels enjeux représentent ces ressources humaines pour leur pays ? Il s'agit en ce sens de faire la sociologie de ces acteurs nationaux, y compris à travers l'examen des biographies individuelles.

4. Appréhension des principes éthiques dans l'action humanitaire.

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, une nouvelle conscience éthique a émergé autour de la valeur d'humanité. Elle a d'abord trouvé une application dans le domaine médical compte tenu des avancées scientifiques. C'est ainsi que l'Éthique biomédicale s'est bâtie autour des principes fondateurs que sont l'autonomie, la bienfaisance, la non-malfaisance et la justice.

Dans quelle mesure cette éthique est-elle transposable à l'action humanitaire dont les préoccupations, comme pour la médecine, consistent à soulager la souffrance humaine ?

Cette éthique d'origine occidentale peut-elle s'appliquer ailleurs, en Afrique, en Asie ? Quel sens revêt-elle auprès des bénéficiaires : les principes d'autonomie, de bienfaisance, de non-malfaisance et de justice ont-ils une portée et une signification universalisables ? Peut-on parler d'une éthique universelle comme guide pour l'action humanitaire ? Comment articuler l'universel et le particulier ? Quelles sont les éventuelles spécificités nationales ?

3. ZONES GEOGRAPHIQUES DE RECHERCHE

Ces thèmes pourront être abordés de manière transversale ou lors d'une recherche géographique ciblée portant sur une zone spécifique ou un pays. Le Fonds a identifié pour cet appel six pays prioritaires :

- Burkina Faso
- Côte d'Ivoire
- Mali
- Sénégal
- Haïti
- Laos

Les pays constituent une entrée empirique pour les recherches. Ils ne correspondent en aucun cas aux nationalités d'éligibilité.

4. CONDITIONS DE CANDIDATURE*

D'une manière générale, le chercheur ou l'équipe souhaitant candidater doit :

- présenter les recherches en langue française ;
- être présenté par un établissement de recherche ou académique ;
- motiver la candidature (intérêt de la recherche envisagée et retombées pour l'établissement) ;
- prendre connaissance des conditions d'attribution et des modalités d'utilisation des financements alloués par le Fonds tels que définis dans ce document ;
- se préinscrire conformément au paragraphe détaillé ci-après **avant le 15 avril 2014** ;
- retourner au Fonds Croix-Rouge française le formulaire de candidature complété et accompagné des pièces jointes demandées **avant le 11 mai 2014** (le formulaire est à télécharger sur www.fondcrf.org ou à demander à contact@fondcrf.org).

Il n'existe pas de condition de nationalité. Le Fonds privilégie les candidatures des chercheurs résidant dans les zones géographiques de recherche prioritaires.

- Candidatures aux bourses postdoctorales

Il s'agit de bourses de perfectionnement à la recherche accordées selon un barème de base correspondant à **20.000 euros pour un an**.

Seuls les candidats présentant les caractéristiques suivantes peuvent bénéficier d'une bourse postdoctorale :

- candidats titulaires d'un doctorat (doctorat français, PhD ou doctorat étranger de niveau équivalent) dans le champ des sciences sociales (en particulier en science politique, anthropologie, sociologie, philosophie) ou des sciences médicales (médecine, santé publique) ;
- candidats ayant soutenu leur doctorat depuis moins de 10 ans ;
- candidats n'occupant pas par ailleurs un poste permanent à plus de 50% ;
- candidats contribuant à faire avancer la recherche dans les thèmes ou sur les zones géographiques prédéfinies par le Fonds ou ayant des publications dans d'autres domaines démontrant leurs capacités à mener des recherches de qualité.

- Candidatures à l'appel à projets

Il s'agit de projets auxquels sont accordés des subventions pouvant aller jusqu'à **20.000 euros par an pour une durée maximale de 2 ans**. Pourront être candidats :

- les équipes appartenant à un laboratoire relevant d'un établissement de recherche et/ou d'enseignement supérieur ou les équipes de recherche reconnues par les réseaux académiques et de recherches internationaux ;
- les projets présentés par une équipe comportant un volet empirique de terrain ;
- les projets présentés par une équipe incluant un budget hors salaires ou traitements.

Les projets présentant une approche pluridisciplinaire sont vivement encouragés.

5. PREINSCRIPTION ET DEPOT DE CANDIDATURE*

Le dépôt d'une candidature dans le cadre de l'appel à projets et à bourses postdoctorales du Fonds Croix-Rouge française se fait en deux temps :

1. Préinscription

Le candidat doit dans un premier temps adresser au Fonds les pièces suivantes **avant le 15 avril 2014** (la date de réception électronique faisant foi) :

- la lettre de motivation du candidat ou du porteur de projet ;
- la fiche signalétique dûment complétée (à télécharger sur www.fondcrf.org ou à demander à contact@fondcrf.org) ;
- la présentation du thème et du terrain choisis, ainsi que la méthodologie envisagée (5 500 caractères maximum, notes et espaces compris) ;
- le Curriculum Vitae actualisé détaillant le parcours universitaire et professionnel du candidat ou du porteur de projet (accompagné d'une courte biographie des membres pour les équipes) ;
- pour les candidatures aux bourses postdoctorales, la copie du diplôme de doctorat (ou l'attestation de soutenance effectuée ou annoncée témoignant que la soutenance a eu lieu avant le 11 juin) certifiée conforme et visée par l'école doctorale.

Ce dossier doit être envoyé par voie électronique à admin@fondcrf.org ou par voie postale à l'adresse du Fonds. En cas d'avis favorable, le candidat recevra une attestation de préinscription qu'il devra joindre à son dossier de candidature.

2. Dépôt de candidature

Le candidat doit adresser au Fonds l'attestation de préinscription reçue ainsi que le formulaire de candidature dûment complété (à télécharger sur www.fondcrf.org ou à demander à contact@fondcrf.org). Le tout doit être retourné au Fonds accompagné des pièces suivantes **avant le 11 mai 2014** (la date de réception électronique faisant foi) :

→ pour les candidats aux bourses postdoctorales

- le descriptif détaillé du projet de recherche (35 000 caractères maximum, notes et espaces compris) ;
- une copie du rapport de soutenance de thèse (si soutenue) en français ou en anglais ;
- deux lettres de référence ;
- une lettre de soutien du responsable scientifique du post-doctorat et une lettre de soutien du responsable du laboratoire ou institution de recherche accueillant le post-doctorant.

→ pour les candidats à l'appel à projets

- une lettre de soutien du directeur de laboratoire, de l'institution ou de département de recherche accueillant le projet ;
- le descriptif détaillé du projet de recherche (35 000 caractères maximum, notes et espaces compris) constitué d'une description générale des activités que le chercheur ou l'équipe se propose de développer ou créer au sein de son établissement (seront notamment exposés les objectifs et la méthodologie envisagée) ;
- un budget prévisionnel (à noter que les coûts liés au personnel ne sont pas éligibles, à l'exception des stagiaires) ;
- un descriptif du mode de gestion du financement (le candidat veillera également à la faisabilité de son projet dans la période de financement).

Ce dossier doit être envoyé par voie électronique à admin@fondcrf.org ou par voie postale à l'adresse du Fonds.

6. CALENDRIER PREVISIONNEL

- 4 mars 2014 - lancement de l'appel à bourses/projets
- 15 avril 2014 – clôture des dossiers de préinscriptions
- 11 mai 2014 - clôture de l'appel à bourses/projets
- 30 juin 2014 - communication des résultats

7. MODALITES DU SOUTIEN FINANCIER ET OBLIGATIONS

- ✓ Tout chercheur sélectionné s'engage à respecter les présentes obligations et à signer la charte d'attribution de financement du Fonds.
- ✓ Le chercheur s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur au sein du pays de recherche, notamment en ce qui concerne ses entrées et sorties sur le territoire.
- ✓ Les recherches effectuées grâce au financement du Fonds feront l'objet d'un compte-rendu intermédiaire à six mois.
- ✓ A l'expiration de la durée de recherche et dans un délai de deux mois, le chercheur est tenu de communiquer au Fonds un compte-rendu final (*working paper*) sur les travaux qu'il a réalisés. Il lui sera demandé de présenter ses travaux oralement, dans le cadre de journées d'études organisées par le Fonds.
- ✓ Si des articles ou ouvrages étaient publiés à partir de ce travail, mention serait faite de leur financement ou co-financement par le Fonds Croix-Rouge française. Réciproquement, si les travaux réalisés par le chercheur étaient diffusés ou utilisés par le Fonds, ce à quoi le chercheur consent par avance, mention serait faite des références de l'auteur qui reste propriétaire de son travail.
- ✓ Le paiement de la bourse s'effectue en deux fois : au premier et au sixième mois à partir du commencement des recherches. Le deuxième paiement dépend de la volonté réaffirmée du chercheur à poursuivre son travail. Les recherches financées par le Fonds doivent commencer dans un délai de deux mois maximum suite à l'annonce de l'attribution du financement. Le chercheur n'ayant pas confirmé sa volonté de commencer ses recherches ou n'ayant pas communiqué de date dans le délai des deux mois, verra son financement annulé.
- ✓ Le candidat s'engage à faire part de toute éventuelle situation de conflit d'intérêts.
- ✓ Le chercheur s'engage à informer le Fonds dans les meilleurs délais d'un éventuel arrêt prématuré de ses recherches.

**Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être rédigées en français (rapport de soutenance de thèse mis à part), complétées par informatique (Calibri 11, interligne 1.5) et envoyées en format PDF. L'absence de l'une de ces pièces entrainera le rejet automatique de la candidature. Aucune pièce complémentaire ne sera acceptée après la validation du dossier même si l'appel à candidatures est encore ouvert. Le candidat ne peut présenter qu'un seul dossier de candidature.*

Pour toute information complémentaire :



Hôpital Henry Dunant
95 rue Michel-Ange
75016 Paris
+33(0)1 40 71 16 34
contact@fondcrf.org